

# A n n e x e I

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Remplace le règlement d'examen annexé à l'arrêté du 31 juillet 2002 modifié

### LISTE DES DOMAINES

- 1 - Domaine professionnel  
2 - Domaines généraux :
- Français ;
  - Mathématiques-sciences physiques
  - Histoire-géographie ;
  - Langue vivante étrangère ;
  - Éducation physique et sportive.

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES DES TECHNIQUES DU GÉOMÈTRE ET DE LA TYPOGRAPHIE					
INTITULÉ DES ÉPREUVES	UNITÉS	COEF ·	SCOLAIRES (établissements publics ou privés sous contrat), <b>APPRENTIS</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> (établissements publics)	SCOLAIRES (établissements privés hors contrat) <b>APPRENTIS</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilités), <b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> (établissements privés), <b>ENSEIGNEMENT À DISTANCE, CANDIDATS INDIVIDUELS</b>	DURÉE DE L'ÉPREUVE PONCTUELLE
<b>Domaine professionnel</b>					
EPI : Saisie et traitement des données	U1	6	ponctuelle écrite et pratique		
EP2 : Exploitation et communication	U2	4 (3+1 VSP)	CCF	ponctuelle écrite	4 h +30 min VSP
<b>Domaines généraux</b>					
EG 1 : Français	U3	4	ponctuelle écrite		2 h
EG 2 : Mathématiques-Sciences physiques	U4	4	ponctuelle écrite		2 h
EG 3 : Histoire-Géographie	U5	1	ponctuelle écrite		1 h
EG 4 : Langue vivante étrangère <sup>(1)</sup>	U6	1	ponctuelle écrite		1 h
EG 5 : Éducation physique et sportive	U7	1	CCF	ponctuelle	
<b>Épreuves facultatives<sup>(2)</sup></b>					
Langue vivante étrangère <sup>(3)</sup>			ponctuelle orale		20 mn
Éducation esthétique			CCF	écrite	1 h 30 mn

(1) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

(2) L'une des deux épreuves au choix du candidat. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

(3) L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

# A

## nnexe III

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

Remplace le règlement d'examen annexé à l'arrêté du 31 juillet 2002 modifié

### LISTE DES DOMAINES

- 1 - Domaine professionnel
- 2 - Domaines généraux :
  - Français ;
  - Mathématiques-sciences physiques
  - Histoire-géographie ;
  - Langue vivante étrangère ;
  - Éducation physique et sportive.

<b>BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES DES TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT</b>					
<b>INTITULÉ DES ÉPREUVES</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>COEF ·</b>	<b>SCOLAIRES</b> (établissements publics ou privés sous contrat), <b>APPRENTIS</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> (établissements publics)	<b>SCOLAIRES</b> (établissements privés hors contrat) <b>APPRENTIS</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilités), <b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> (établissements privés), <b>ENSEIGNEMENT À DISTANCE, CANDIDATS INDIVIDUELS</b>	<b>DURÉE DE L'ÉPREUVE PONCTUELLE</b>
<b>Domaine professionnel</b>					
EPI - Études et préparation de l'exécution	U1	6	ponctuelle écrite		7 h
EP2 - Exploitation et communication	U2	4 (3+1 VSP)	CCF	ponctuelle écrite et pratique	6 h +30min VSP
<b>Domaines généraux</b>					
EG 1 - Français	U3	4	ponctuelle écrite		2 h
EG 2 - Mathématiques-Sciences physiques	U4	4	ponctuelle écrite		2 h
EG 3 - Histoire-Géographie	U5	1	ponctuelle écrite		1 h
EG 4 - Langue vivante étrangère <sup>(1)</sup>	U6	1	ponctuelle écrite		1 h
EG 5- Éducation physique et sportive	U7	1	CCF	ponctuelle	
<b>Épreuves facultatives<sup>(2)</sup></b>					
Langue vivante étrangère <sup>(3)</sup>			ponctuelle orale		20 mn
Éducation esthétique			CCF	écrite	1 h 30 mn

(1) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.  
(2) L'une des deux épreuves au choix du candidat. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

(3) L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.